

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGDAD.

OBJET : Tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°25_04_28 du Conseil Municipal du 23 juin 2025 relative aux tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 juin 2026,

Considérant qu'il convient d'appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026,

Considérant qu'une prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), soumise à certaines conditions de ressources, peut être envisagée afin de couvrir partiellement le coût du repas pour les familles,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ABROGE

à compter du 1^{er} septembre 2026, la délibération n°25_04_28 du Conseil Municipal du 23 juin 2025 susvisée,

DÉCIDE

de fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 :

RESTAURATION SCOLAIRE

INTITULÉ Tarifs NON assujettis à la TVA	TARIFS
Repas enfant habitant sur la commune d'Alès (y compris Enfants en Classes Spécialisées ULIS Thérapeutiques et CROP quelle que soit la commune de résidence)	4,55 €
Repas enfant habitant hors commune d'Alès	6,55 €
Repas enfant majoré (selon conditions fixées par le règlement intérieur)	7,50 €
Enfant ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas	1,80 €

PÉRISCOLAIRE : GARDERIES / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP))

INTITULÉ Tarifs NON assujettis à la TVA	TARIFS
ENFANTS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE D'ALÈS	
Quotient familial de 0 à 620 €	1,30 €
Quotient familial de 621 à 880 €	1,40 €
Quotient familial de 881 à 1200 €	1,50 €
Quotient familial de 1201 à 1999 €	1,60 €
Quotient familial de 2000 € et +	1,70 €
Tarif majoré (selon conditions fixées par le règlement intérieur)	4,20 €
Tarif spécifique	3 ^{ème} enfant et suivant(s) : - 30 %

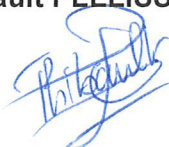
INTITULÉ Tarifs NON assujettis à la TVA	TARIFS
ENFANTS DOMICILIÉS HORS COMMUNE D'ALÈS	
Quotient familial de 0 à 620€	1,50 €
Quotient familial de 621 à 880€	1,70 €
Quotient familial de 881 à 1200€	1,90 €
Quotient familial de 1201 à 1999€	2,00 €
Quotient familial de 2000 € et +	2,10 €
Tarif majoré (selon conditions fixées par le règlement intérieur)	4,30 €
Tarif spécifique	3 ^{ème} enfant et suivant(s) : - 30 %

ÉCOLE DE LA DÉCOUVERTE

INTITULÉ Tarifs NON assujettis à la TVA	TARIFS
* Classe de découverte	20 € / enfant (forfait semaine)
* Classe de découverte (semaine incluant un jour férié)	14 € / enfant (forfait semaine)
* Tarif journée réservé aux enfants des classes ULIS	5,00 €
* Tarif demi-journée sans repas réservé aux enfants des classes ULIS	3,00 €
* Tarif 4 jours PAI alimentaire	15,00 €
* Tarif 3 jours PAI alimentaire	10,50 €

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENO

